



Madrid, le 4 avril 2024

CIRCULAIRE ICCAT n° 02853 / 2024

OBJET : RÉUNIONS DES TROIS GROUPES DE TRAVAIL DE L'ICCAT QUI AURONT LIEU EN JUIN 2024 (EMS, CDS et IMM) (*hybride/Porto, Portugal, 10-14 juin 2024*)

Je voudrais vous informer que les réunions suivantes se tiendront à Porto, au Portugal, à l'hôtel [Renaissance Porto Lapa](#), Rua de Cervantes 169, Porto, Portugal, 4050-289. Sur la [page web des réunions de l'ICCAT](#), vous trouverez un [formulaire de réservation](#).

10 juin 2024	Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS)
11 juin 2024	Deuxième réunion du Groupe de travail permanent sur les systèmes de documentation des captures (CDS)
12-14 juin 2024	17e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégrées (IMM)

La réunion se tiendra de 9h00 à 18h00 (heure locale, GMT + 0:00). Il y aura deux pauses de 30 minutes, à 10h30 et à 16h00, plus une pause-déjeuner entre 13h00 et 14h30.

Les ordres du jour provisoires des réunions se trouvent ci-joint et ont été publiés dans le dossier des documents des réunions Nextcloud, où tout document supplémentaire des réunions sera également téléchargé. Les CPC qui souhaitent soumettre des documents pour examen lors des réunions sont priées de les soumettre avant le **31 mai 2024**. Dans la mesure du possible, nous vous serions reconnaissants de nous les soumettre avant ce délai.

Les CPC qui souhaitent demander une aide financière pour assister à ces réunions doivent le faire conformément aux [procédures établies](#) avant les dates limites suivantes :

Des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et de subsistance d'un nombre limité de gestionnaires nationaux d'États en développement qui sont Parties contractantes. Conformément aux [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#), adoptées à la réunion de 2023 de la Commission, les demandes doivent être envoyées à ICCAT-Travel@iccat.int au moins **45 jours** avant le début de la réunion.

EMS WG – **26 avril 2024**

CDS WG – **27 avril 2024**

IMM WG – **28 avril 2024**

Les demandes d'assistance financière ne seront pas acceptées après ces dates. Comme cela a été le cas précédemment dans des situations similaires lorsque plusieurs réunions du même organe subsidiaire de la Commission étaient programmées l'une après l'autre, et dans le but d'utiliser au mieux le Fonds de participation aux réunions (MPF), un seul délégué par Partie contractante peut demander une assistance financière. Par conséquent, si vous assistez à plus d'une réunion, la même personne doit être désignée pour toutes les réunions pour lesquelles une assistance est demandée et le délai de réception serait le premier de ceux indiqués ci-dessus. Toutes les informations relatives aux [Fonds spéciaux de l'ICCAT pour la participation aux réunions de l'ICCAT et le renforcement des capacités](#) sont disponibles sur le site web de l'ICCAT. Il est fortement recommandé de visiter cette page web à l'avance et de suivre rigoureusement les protocoles. En particulier, il est nécessaire de remplir entièrement le formulaire d'invitation.



Afin de pouvoir organiser les réunions hybrides avant leur tenue, plus particulièrement en ce qui concerne le nombre de participants en personne, je vous saurais gré de bien vouloir envoyer au Secrétariat, avant le **31 mai 2024**, une liste des délégués qui participeront aux réunions. Toute communication tardive de la délégation officielle pourrait entraîner un retard dans l'accès des participants aux réunions. Tous les participants (en ligne et en personne) doivent également s'inscrire aux réunions avant le **31 mai 2024**, en utilisant le formulaire d'inscription en ligne qui sera prochainement disponible sur [notre page web des réunions](#).

Veillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif

Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION:

Président de la Commission:	E. Penas Lado	Président du COC :	D. Campbell
Première vice-Présidente :	Z. Driouich	Président du PWG :	N. Ansell
Deuxième vice-Président :	R. Chong	Présidente du STACFAD:	D. Warner-Kramer
Présidents des Sous-commissions 1 à 4		Président du SCRS :	C. Brown

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes**
- **Observateurs**

Pièces jointes : Ordres du jour provisoires des groupes de travail EMS, CDS et IMM.



Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS WG)
(hybride/Porto, Portugal, 10 juin 2024)

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et organisation de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des informations sur les projets/programmes EMS communiquées à ce jour :
 - 4.1. Projets pilotes
 - 4.2. Programmes nationaux des CPC
5. Détermination des détails/formats requis pour la présentation des informations et des résultats
6. Coordination avec le SCRS et d'autres ORGP thonières, le cas échéant
7. Travaux intersessions
8. Autres questions
9. Adoption du rapport et clôture



**Deuxième réunion du Groupe de travail permanent
sur les systèmes de documentation des captures (CDS)**
(hybride/Porto, Portugal, 11 juin 2024)

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et organisation de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Détermination des espèces et des types de produits devant être couverts par le CDS
5. Examen des aspects opérationnels et techniques du CDS
6. Identification des éléments clés nécessaires pour faciliter la mise en œuvre d'un CDS élargi
7. Examen de toute question soulevée lors de la première réunion du CDS-WG en rapport avec l'eBCD
8. Prochaines étapes et futurs travaux intersessions
9. Autres questions
10. Adoption du rapport et clôture



17e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégrées (IMM)
(hybride/Porto, Portugal, 12-14 juin 2024)

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des programmes de document statistique et de documentation des captures (SDP/CDS) :
 - 4.1 Examen des résultats des réunions du Groupe de travail permanent sur le programme de documentation des captures (CDS WG)
5. Examen des mesures relatives au suivi et à l'inspection et des responsabilités de l'État du pavillon :
 - 5.1 Examen des résultats des réunions du Groupe de travail *ad hoc* sur les systèmes de surveillance électronique (EMS WG)
 - 5.2 Examen des questions découlant de la Rec. 22-08 :
 - 5.2.1 Pourcentage de la marge d'erreur dans (paragraphe 205 et 213)
 - 5.2.2 Procédures pour les mises à mort de produits frais sans ROP (paragraphe 102)
 - 5.2.3 Questions reportées de la Sous-commission 2 (alevins éclos artificiellement et projet d'amendement de la Rec. 22-08).
6. Programme d'observateurs
7. Exigences concernant les transbordements en mer et au port
 - 7.1 Examen de la Rec. 21-15 (paragraphe 33)
 - 7.2 Examen des clarifications relatives aux exigences en matière de documentation du transbordement
8. Normes concernant les accords d'affrètement et les autres accords de pêche
 - 8.1 Révision des clarifications relatives aux accords d'accès
9. Observation des navires et programmes d'inspection :
 - 9.1 Examen du programme pilote mis en place en vertu de la Rés. 19-17
 - 9.2 Programmes d'arrondissement et d'inspection en haute mer
10. Programmes d'inspection au port et mesures du ressort de l'État du port
11. Exigences d'inscription des navires :
 - 11.1 Présentation du module de gestionnaire des navires de l'IOMS et examen des améliorations possibles
 - 11.2 Partage éventuel avec la FAO par l'intermédiaire du GIES des données publiques sur les navires/d'autres données
 - 11.3 Clarification des exigences en matière d'inscription dans le registre des navires en ce qui concerne les navires capturant des espèces de l'ICCAT en tant que prises accessoires
12. Exigences relatives au système de surveillance des navires
13. Autres questions
14. Adoption du rapport et clôture